



Law Society of Ontario | Barreau de l'Ontario

Mémoire présenté par le Barreau de l'Ontario dans le cadre
des consultations prébudgétaires organisées en prévision
du budget de 2019

Recommandation 1 : que le gouvernement fédéral augmente davantage sa contribution financière aux provinces et aux territoires pour la prestation des services d'aide juridique.

Recommandation 2 : que la ministre de la Justice, en plus d'assumer un rôle de leader, prête assistance à Statistique Canada, en travaillant de concert avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec d'autres intervenants concernés qui œuvrent dans le système judiciaire, afin de veiller à ce que les données recueillies aux fins de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle soient fiables et suffisantes pour présenter à la population canadienne un portrait de son système de justice pénale aussi juste et accessible que possible. Les statistiques devraient clairement refléter, si possible, le nombre de causes qui se sont réglées par un arrêt des procédures à la suite de l'atteinte au droit d'être jugé dans un délai raisonnable.

Recommandation 3 : que le gouvernement fédéral collabore avec ses homologues provinciaux en Ontario pour veiller à ce que la prochaine phase d'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) soit achevée le plus rapidement possible.

Le 2 août 2018

Chambre des communes
Consultation prébudgétaire
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Bureau du trésorier

Osgoode Hall
130 Queen Street West
Toronto (Ontario)
M5H 2N6

Téléphone : 416 947-
3946
Télécopieur : 416 947-
7609

Au Comité permanent des finances,

Objet : Consultations prébudgétaires pour 2019

Le Barreau de l'Ontario est l'organisme de réglementation provincial de plus de 49 000 avocats et de plus de 7 900 parajuristes autorisés. Le Barreau a pour mandat de protéger l'intérêt public, de maintenir et de promouvoir la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de façon rapide, ouverte et efficace. Compte tenu du mandat du Barreau, nous sommes heureux d'offrir les recommandations suivantes.

Financement de l'aide juridique

Il existe un grand nombre de preuves concernant le nombre croissant de plaideurs non représentés dans le système judiciaire. Dans de nombreuses études, le motif le plus souvent invoqué par les intéressés pour se représenter eux-mêmes était qu'ils ne pouvaient pas se permettre d'être représentés et n'avaient pas droit à l'aide judiciaire. De toute évidence, il existe un écart important entre ceux qui sont admissibles aux services d'aide juridique et ceux qui en ont besoin, ce qui fait qu'une grande partie de la population ontarienne à revenu moyen a besoin d'aide juridique, mais n'en a pas les moyens.

Le Barreau se félicite de l'engagement pris par la province de l'Ontario d'accroître le financement de l'aide juridique dans la province au cours des dernières années. En 2014, la procureure générale, l'honorable Madeleine Meilleur, a annoncé un investissement initial de 95,7 millions de dollars pour augmenter le seuil d'admissibilité de 6 % pour les trois premières années. Cela faisait partie d'un plan sur 10 ans dans le cadre duquel plus d'un million de personnes seraient admissibles à des services d'aide juridique en ayant le seuil d'admissibilité égal au seuil de faible revenu.

En 2007, le gouvernement fédéral a fourni un financement permanent et continu pour l'aide juridique en matière criminelle au niveau de financement de 2006-2007. Cela a établi le niveau de financement de base fédéral aux provinces et aux territoires pour l'aide juridique en matière criminelle à 111,9 millions de dollars annuellement, niveau auquel il est resté jusqu'à

récemment. Sur les 111,9 millions de dollars engagés par le gouvernement fédéral, Aide juridique Ontario (AJO) reçoit 43,3 millions de dollars. L'augmentation des contributions fédérales à l'aide juridique améliorerait considérablement l'accès à la justice au Canada.

Dans le budget de 2016, le gouvernement fédéral a augmenté le financement de l'aide juridique en matière criminelle de 88 millions de dollars sur cinq ans, commençant avec 9 millions de dollars en 2016-2017 et poursuivant avec 12 millions de dollars en 2017-2018. Bien que l'augmentation du financement de l'aide juridique en matière criminelle soit un pas dans la bonne direction, elle ne va pas assez loin pour combler le fossé entre ceux qui sont admissibles aux services d'aide juridique et ceux qui ont besoin d'aide.

De nombreux éléments de preuve ont montré que l'aide juridique en matière criminelle produisait un large éventail d'avantages, allant d'une plus grande efficacité du système juridique aux avantages économiques, sociaux et sanitaires pour la société et les utilisateurs du système.

Le Rapport du Comité consultatif du sous-ministre sur l'aide juridique en matière criminelle a conclu que :

L'objectif du Programme d'aide juridique de promouvoir l'accès à la justice reste conforme aux priorités du gouvernement fédéral et il appuie directement le résultat stratégique du ministère de la Justice qui est d'offrir un « système de justice accessible, pertinent et équitable ». Les régimes d'aide juridique contribuent au fonctionnement efficace du système de justice pénale en aidant le Canada à respecter son engagement en matière d'équité et d'intégrité de l'administration de la justice.

En outre, plusieurs études ont montré que davantage de ressources judiciaires sont utilisées lorsque les plaideurs économiquement défavorisés ne sont pas représentés, ce qui « embourbe » le système. En outre, un rapport de 2014 préparé pour la Direction de l'aide juridique du ministère de la Justice intitulé *Optimisation de l'investissement fédéral dans l'aide juridique en matière criminelle* indiquait que :

« En permettant à des personnes économiquement défavorisées d'être représentées par un avocat, l'aide juridique en matière criminelle peut réduire le temps passé au tribunal et, dans certains cas, éviter les coûts d'une incarcération injustifiée; elle permet également de dépister les cas qui ne nécessitent pas une comparution devant les tribunaux et qui peuvent donc être réglés plus rapidement. »

De même, il y a eu plusieurs augmentations ponctuelles du financement des services d'aide juridique aux immigrants et aux réfugiés, mais le financement de base national pour ces services est demeuré inchangé à 11,5 millions de dollars au cours des 10 dernières années. En 2017, le gouvernement fédéral a engagé 2,5 millions de dollars supplémentaires à l'échelle nationale pour les services aux réfugiés pour les deux prochaines années, tandis que le budget

fédéral de 2018 proposait un montant supplémentaire de 12,8 millions de dollars pour les services d'aide juridique aux demandeurs d'asile en 2018-2019. Bien que cette augmentation du financement ait été bien accueillie, elle était loin de ce que les provinces avaient demandé pour faire face au volume sans précédent de demandes d'asile reçues.

Faisant écho à la recommandation 3 du rapport sur l'accès à la justice du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, le Barreau recommande que le gouvernement fédéral augmente encore sa contribution financière aux provinces et aux territoires pour la prestation des services d'aide juridique.

Données

En janvier 2018, le Barreau a approuvé son rapport du groupe de travail sur l'aide juridique qui proposait le rôle officiel du Barreau et sa participation à l'aide juridique. Le groupe de travail a rencontré plus de 40 parties prenantes de 20 organisations avant de délibérer et d'élaborer une liste de recommandations. L'une des questions soulevées à maintes reprises par les parties prenantes était la nécessité de disposer de données plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'accès à la justice au sens large, et pas seulement sur l'aide juridique.

Le manque de données sur le secteur de la justice était également un avis partagé par bon nombre de ceux qui ont participé aux audiences du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles alors qu'ils examinaient les retards dans le secteur de la justice. Dans le rapport final du comité intitulé *Justice différée, justice refusée : l'urgence de réduire les longs délais dans le système judiciaire au Canada*, de nombreux experts se sont penchés sur les difficultés liées à l'accès et à l'analyse des données de Statistique Canada ainsi que sur la nécessité de disposer de données pour créer des indicateurs concernant les récidivistes et la récidive, la victimisation, les personnes accusées qui se représentent elles-mêmes et le règlement extrajudiciaire des différends.

Le Barreau appuie donc fermement la deuxième recommandation du Comité sénatorial :

Le comité recommande que la ministre de la Justice, en plus d'assumer un rôle de leader, prête assistance à Statistique Canada, en travaillant de concert avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec d'autres intervenants concernés qui œuvrent dans le système judiciaire, afin de veiller à ce que les données recueillies aux fins de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle soient fiables et suffisantes pour présenter à la population canadienne un portrait de son système de justice pénale aussi juste et accessible que possible. Les statistiques devraient clairement refléter, si possible, le nombre de causes qui se sont réglées par un arrêt des procédures suite à l'atteinte au droit d'être jugé dans un délai raisonnable.

Une collecte et un accès améliorés aux données permettront de mieux informer les décideurs politiques et d'accroître la responsabilité dans le système.

Tribunaux unifiés de la famille

Le budget fédéral de 2018 comprenait 77,2 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2019, puis 20,8 millions de dollars par année par la suite, pour soutenir l'expansion des TUF, créant ainsi 39 nouveaux postes judiciaires en Alberta, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. L'expansion des TUF en Ontario est nécessaire et attendue depuis longtemps et le Barreau s'est félicité de son inclusion dans le budget fédéral de 2018.

Grâce à ce nouveau financement, davantage d'Ontariennes et d'Ontariens auront un seul tribunal pour s'occuper de toutes les questions familiales, ce qui facilitera le processus pour les familles, tout en optimisant le temps et les ressources judiciaires. Cependant, même si ce financement servira à financer l'expansion de la phase 1 des TUF en Ontario, il n'inclut pas des villes comme Toronto, Mississauga et Brampton. Par conséquent, le Barreau exhorte le gouvernement fédéral à collaborer avec ses homologues provinciaux en Ontario pour veiller à ce que la prochaine phase d'expansion des TUF soit achevée le plus rapidement possible.

Encore une fois, je vous remercie de me donner l'occasion de participer aux consultations prébudgétaires du Comité permanent des finances et, si vous avez besoin de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez agréer mes salutations distinguées.



Malcolm M. Mercer
Trésorier